

FRONTIERE FRANCO-ITALIENNE

Procès-verbal de la réunion des experts techniques

Comme prévu au point 4 de l'ordre du jour de la réunion des experts techniques pour l'entretien des bornes et de la frontière franco-italienne, Florence, 29-30 octobre 2018, les experts techniques se sont réunis à Paris, à l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) les 8 et 9 novembre 2019.

Ont participé à la réunion :

Pour la partie italienne :

- FTC Simone Bartolini
- FTC Maria Vittoria De Vita

Pour la partie française :

- IDTGCE Pierre Vergez
- ITGCE Anne Duret

Les experts techniques ont décidé du présent ordre du jour

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Rapport des travaux d'entretien et de détermination des bornes frontière effectués en 2019

Point 2 : Etat des bornes frontière

Point 3 : Travaux à effectuer sur la frontière en 2020

Point 4 : Prochaine réunion des experts techniques

Point 1 de l'OdJ

Rapport sur les travaux d'entretien et de détermination des bornes frontière effectués en 2019

Comme établi au point 1 de l'ordre du jour de la réunion des experts techniques (Florence 29-30 octobre 2018), la Partie italienne a effectué des travaux de détermination des bornes dans les secteurs IV (4 points) et VII (17 points) du 9 au 20 septembre 2019. Ces points ont été mesurés car leurs coordonnées ETRF89 dans la documentation officielle sont issues des anciennes coordonnées exprimées dans les références italienne (Gauss-Boaga) dans le secteur IV, et française (Lambert) dans le secteur VII.

Les mesures GNSS ont été effectuées avec un appareil Topcon GR3 (temps d'acquisition de 20 à 90 minutes, une époque toutes les 5 secondes). Les coordonnées ont été calculées en post traitement, avec les données de deux stations permanentes, ce qui garantit une précision de quelques centimètres.

La Partie italienne a donné les fichiers de mesures GNSS à la Partie française pour effectuer un calcul de contrôle.

Les stations permanentes utilisées sont :

- SAVI – Savigliano (CN)
- GRAV – Gravere (TO)

Les coordonnées ETRF89 déterminées ont été comparées à celles de la documentation officielle. (voir annexe 1)

Les comparaisons ont révélé des différences significatives, en particulier pour le point 10A du secteur IV, et les points 180, 194, et 218A du secteur VII.

Les coordonnées mesurées seront présentées à la prochaine réunion de la Commission Mixte pour approbation, et remplaceront les coordonnées transformées figurant :

- Dans les fiches numériques des bornes
- Dans le document « liste des coordonnées des points frontière »
- Dans la « liste des coordonnées ETRS89 des points de la ligne frontière franco-italienne ».

La Partie italienne précise que les coordonnées mesurées du point 194 diffèrent de 83 cm vers l'Est de celles inscrites dans la documentation. Après analyse de la zone et de la fiche de la borne 194, il apparaît que cette borne n'a pas été déplacée, car la distance entre les bornes 193 et 194 indiquée sur l'esquisse est proche de celle que l'on obtient avec les coordonnées mesurées. On suppose que les coordonnées précédentes exprimées dans les références italienne et française étaient erronées. Elles seront recalculées à partir des coordonnées ETRF89 mesurées.

En outre, la Partie italienne a noté une erreur d'interprétation de la ligne frontière, validée par la Commission Mixte franco-italienne (Turin 27-28 avril 2016), autour des bornes 193 et 194. Cette erreur devra être corrigée. Pour cela, les experts techniques proposent de déplacer le point frontière numérique 192.14 à proximité du point numérique 193 et d'ajouter le point numérique 194.01 à 40 cm du point numérique 194, sur l'alignement des points 193 et 194, comme précisé dans la description de la frontière sur la fiche de la borne 194 (annexe 2).

En conséquence, les deux Parties notent l'importance de vérifier que le tracé de la ligne dans les zones où la frontière suit le bord de la route est identique à la description de la ligne indiquée dans les fiches. Les résultats seront présentés à la prochaine réunion des experts techniques.

A ce jour, on peut faire un état des lieux des bornes dont les coordonnées n'ont pas été mesurées à l'aide de la technique GNSS, et qui n'ont donc pas été contrôlées :

Secteur	Nombre de points	Nombre de points à mesurer
I	40	15
II	4	0
III	91	41
IV	106	44
V	37	0
VI	118	38
VII	250	140
VIII	113	38

Les deux Parties proposent de continuer les mesures GNSS des points frontière qui n'ont pas été contrôlés, en particulier dans les zones les plus accessibles et fréquentées, en adéquation avec les moyens financiers alloués chaque année.

Le groupe de travail italien a en outre effectué des travaux d'entretien des bornes, et mis à jour la documentation correspondante :

Secteur IV

- La borne 10, renversée, a été recimentée à son emplacement d'origine ;
- Le point 10A, plaque de marbre arrachée à la roche, a été restauré dans le même état qu'en 1947, une incision sur la roche ;
- La borne 29, cassée à la base, a été remplacée par une plaque de marbre, car elle se trouvait sur une piste de ski ;
- La borne 30/1, cassée à la base, a été remplacée par une nouvelle borne ;
- La borne 32/2, cassée à la basse a été réparée.
- La borne 36, renversée, a été repositionnée à son emplacement d'origine, à l'aide de mesures GNSS-RTK.

Secteur VII

- La borne 192, cassée à la base, a été remplacée par une plaque car elle se trouve le long d'une route, donc susceptible d'être endommagée.

Point 2 de l'OdJ

Etat des points frontière

Les deux Parties ont mis à jour l'état des points frontière (annexe 3) sur la base des signalements reçus des différents délégués à la surveillance des bornes et de la frontière.

Point 3 de l'OdJ

Travaux à effectuer sur la frontière en 2020.

Aucune des deux Parties ne prévoit d'effectuer de travaux.

Point 4 de l'OdJ

Prochaine réunion des experts techniques

Les experts techniques proposent de se réunir à Florence à l'Institut Géographique militaire les 8 et 9 octobre 2020.

Fait, lu, et signé à Paris, le 9 octobre 2019

Pour la partie italienne

(Simone Bartolini)

Pour la Partie française

(Pierre Vergez)